

Par délibération n° 003106 du 20 février 2024 le Conseil Municipal a adopté la création du budget annexe Animation Jeunesse afin de gérer l'ensemble des dépenses et des recettes du animation jeunesse rattaché à la Commune.

Ce service public administratif doit pour fonctionner être doté de l'ensemble des biens immobilisés sur le budget principal de la Commune.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de valider le transfert des immobilisations amorties, ou en cours d'amortissement du budget principal vers le budget annexe.

La liste des biens transférés est annexée à la présente délibération.

Ces opérations de transfert seront réalisées par le Comptable Public et le Directeur Financier de la Commune.

Vu l'avis de la Commission Fiances en date du 17 septembre 2024.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Autorise le comptable public à intégrer les biens listés dans l'annexe à la présente délibération dans l'actif du Budget Annexe Animation Jeunesse,

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires en vue de l'application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET

LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

